



Webinaire opérateurs – Passage à l'EORI unique pour les applications UE (CDS et EBTI)

Ordre du jour [06/06/2025]

1. Rappel réglementaire sur l'EORI
2. Evolution du portail douane.gouv : possibilité de déposer des demandes d'autorisations à l'EORI SIREN dans les applications européennes (démonstration du correctif)
3. Modalités de passage à l'EORI SIREN dans TP-CDS et EBTI-STP selon les types d'autorisation CDU : gestion du flux et gestion du stock des autorisations à durée limitée ou illimitée
4. Informations sur la suite des travaux
5. Synthèse du webinaire

1. Rappel réglementaire

Article 9 du CDU

Article 7§2 AE CDU

Article 1^{er}§18 AD CDU

Le numéro EORI est un numéro d'identification, unique sur le territoire douanier de l'Union, attribué par une autorité douanière à un opérateur économique ou à une autre personne en vue de son enregistrement à des fins douanières.

En France, l'EORI est adossé au numéro SIRET (identification de l'établissement d'une entreprise). Par conséquent, lorsqu'une même entité juridique dispose de plusieurs établissements, les EORI français délivrés pour un même opérateur sont souvent multiples ce qui n'est pas conforme au CDU. Une mise en conformité est nécessaire afin de baser l'EORI sur le numéro SIREN de l'opérateur, immatriculation unique par entité juridique.

L'EORI étant un identifiant repris dans toutes les applications informatiques de dédouanement, de nombreuses évolutions applicatives sont nécessaires pour le passage à l'EORI SIREN.

Actuellement, il existe 41 199 EORI SIREN et 1 045 633 EORI SIRET (chiffres mai 2025)

1. Rappel réglementaire

L'immatriculation SIREN/SIRET :

SIREN signifie Système d'identification du répertoire des entreprises.
Il est composé de 9 chiffres.

SIRET signifie Système d'identification du répertoire des établissements.
Il est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du SIREN + 5 chiffres propres à chaque établissement (ces 5 chiffres sont appelés NIC, numéro interne de classement Insee).

Les deux numéros s'obtiennent sur le Guichet des formalités des entreprises.

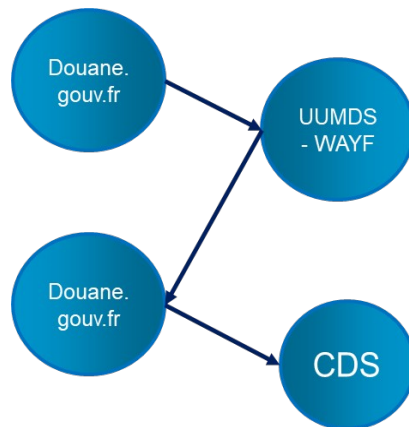
L'immatriculation EORI (réalisée sur SOPRANO EORI en accès simplifié) :

- Sur la base du SIRET : EORI FR+ 14 chiffres du SIRET (9 chiffres du SIREN + 5 chiffres de l'établissement)
- Sur la base du SIREN : EORI FR+ 9 chiffres du SIREN

2. Evolution du portail douane.gouv : possibilité de déposer des demandes d'autorisations à l'EORI SIREN dans les applications européennes

Démonstration du correctif

Schéma expliquant la double authentification côté portail européen :



3. Modalités de passage à l'EORI SIREN dans EBTI et CDS : gestion du flux des nouvelles demandes

Gestion du flux des demandes d'autorisation/RTC dans CDS/EBTI

Autorisations	Applications concernées	Conduite à tenir pour les opérateurs
Perfectionnements actif/ passif, Destination particulière, Entrepôt douanier, Admission temporaire, Inscription dans les écritures du déclarant, Déclaration simplifiée, Dédouanement centralisé, Document électronique de transport, Lignes maritimes régulières, Emetteur agréé Ajustement de valeur CGU - Garantie globale, Report de paiement Peseur de bananes	CDS	L'opérateur doit déposer sa demande à l'EORI SIREN. Toute demande faite sur l'EORI SIRET sera rejetée en phase de recevabilité par le service d'instruction.
RTC	EBTI	L'opérateur doit déposer sa demande à l'EORI SIREN. Toute demande faite sur l'EORI SIRET sera rejetée en phase de recevabilité par le service d'instruction.

Le dépôt des nouvelles demandes d'autorisations/RTC avec un EORI SIREN obligatoire évitera de recréer un stock d'autorisations/RTC à l'EORI SIRET dans EBTI et CDS.

3. Modalités de passage à l'EORI SIREN dans EBTI et CDS selon les types d'autorisation CDU : gestion du stock des autorisations à durée limitée

	Autorisations	Applications concernées
Autorisations à durée limitée	Perfectionnement actif (3 à 5 ans)	CDS
	Perfectionnement passif (3 à 5 ans)	
	Destination particulière (3 à 5 ans)	
	Admission temporaire (3 à 5 ans)	
	Ajustement de valeur (1 an)	
	RTC (3 ans)	EBTI

Le stock des autorisations à durée limitée délivrées à l'EORI SIRET a vocation à diminuer au fur et à mesure de l'arrivée à terme de l'autorisation.

3. Modalités de passage à l'EORI SIREN dans EBTI et CDS selon les types d'autorisation CDU : gestion du stock des autorisations à durée illimitée

	Autorisations	Applications concernées
Autorisations à durée illimitée	Entrepôt douanier	CDS
	Inscription dans les écritures du déclarant	
	Dédouanement centralisé	
	Emetteur agréé	
	Déclaration simplifiée	
	Document électronique de transport	
	Ligne maritime régulière	
	CGU - Garantie globale	
	Report de paiement	
	Peseur de bananes	

Ces autorisations n'ayant pas de terme de validité, une action est nécessaire pour faire passer ce stock à l'EORI SIREN. Les autorisations seront donc redéposées avec un EORI SIREN valide et auront ainsi un nouveau numéro de référence.

L'action de dépôt d'une nouvelle autorisation à l'EORI SIREN sera prise en charge par la DGDDI.

3. Modalités de passage à l'EORI SIREN dans EBTI et CDS selon les types d'autorisation CDU

Prérequis :

- Les opérateurs concernés et ne disposant pas encore d'un EORI SIREN doivent impérativement demander au préalable un EORI SIREN dans SOPRANO EORI (accès simplifié)
- Ne plus déposer aucune demande sur CDS ou EBTI avec un EORI SIRET

4. Information sur la suite des travaux sur l'EORI unique

Les travaux se poursuivent pour mettre en conformité toutes les applications informatiques utilisant l'identifiant EORI

- évolution de SOPRANO pour l'adapter à l'EORI SIREN
- bascule dans TP-CDS des autorisations d'IST et de transit (destinataire agréé, destinataire agréé TIR et expéditeur agréé) à l'EORI SIREN. Ces autorisations, actuellement délivrées dans SOPRANO à l'EORI SIRET, ont vocation à basculer dans TP-CDS directement à l'EORI SIREN en 2026.
- finalisation du projet (2026) : désactivation de tous les EORI SIRET et impossibilité de déposer de nouvelles demandes d'EORI SIRET

5. Synthèse du webinaire :

- Un correctif permet dorénavant d'accéder aux applicatifs douaniers européens (TP-CDS et TP-EBTI) avec un EORI SIREN
- Toute nouvelle demande dans ces applicatifs doit être faite avec l'EORI SIREN. Une demande sur l'EORI SIRET sera systématiquement rejetée par les services douaniers.
- Les autorisations à durée illimitée déjà existantes dans TP-CDS seront réintégrées par la douane à l'EORI SIREN avec de nouveaux numéros d'autorisations cet été (juillet-août 2025).
- Les autorisations à durée limitée seront maintenues à l'EORI SIRET dans les applicatifs européens jusqu'à la fin de leur date de validité.
- Vérifier que vous disposiez bien déjà d'un EORI SIREN. Si non, déposer une demande dans SOPRANO EORI